



Public cible

Ce cours est destiné aux cadres gouvernementaux traitant des questions liées aux eaux transfrontalières, aux diplomates, aux négociateurs, aux spécialistes de divers ministères (affaires étrangères, environnement etc.) ainsi qu'aux agences gouvernementales travaillant dans le domaine de la gestion de l'eau douce, aux professeurs de droit international et aux représentants des ONG.

Profil des candidats

Pour faire une demande d'inscription à ce cours, les candidats doivent être âgés de 25 à 45 ans et posséder des connaissances préalables dans les domaines du droit, des sciences politiques, de l'économie ou des relations internationales ou avoir une expérience professionnelle dans le domaine de l'eau douce.

Le cours étant dispensé en français, une maîtrise courante du français à l'écrit est requise.

Les candidatures feront l'objet d'une procédure de sélection.

Procédure d'inscription

Les candidats qualifiés peuvent faire leur demande de participation au cours en remplissant le formulaire en ligne disponible à <http://www.unitar.org/event/droit-international-de-leau-douce> et en envoyant leur CV et lettre de motivation à info.ilp@unitar.org.

La date limite d'inscription est fixée au 22 septembre 2014.



Procédure de sélection

Une commission analysera les candidatures et sélectionnera 35 participants qui auront accès au cours gratuitement.

La commission prêtera une attention particulière aux qualifications des candidats ainsi qu'à la pertinence de leurs activités professionnelles. Les demandes de candidats issus de pays les moins développés ou en développement seront privilégiées.

Seuls les candidats sélectionnés seront avertis par e-mail le 27 septembre 2014.

Contact

Pour plus d'informations sur le cours, veuillez contacter Madame Monica Nunez à l'adresse e-mail suivante : info.ilp@unitar.org

Organisateurs

Ce cours a été développé conjointement par [l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche](#) (UNITAR) et [l'Université de Genève](#) en partenariat avec [la Direction suisse du développement et de la coopération](#).



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Confédération suisse
Direction suisse du développement et
de la coopération DDC

In collaboration with IDANE Water



Droit international de l'eau douce

Cours en ligne
du 29 septembre au 31 octobre 2014

Formation dispensée gratuitement

Plus d'information sur www.unitar.org/ilp





Contexte

L'eau est la ressource la plus abondante sur Terre. Toutefois, seule une infime quantité (environ 2,53%) constitue de l'eau douce et peut être utilisée pour l'agriculture, la consommation humaine ou à des fins industrielles. La croissance démographique, le changement climatique et le développement économique exercent une pression accrue sur les ressources limitées de la Terre en eau douce.

C'est pourquoi une connaissance des normes et principes internationaux qui régissent l'utilisation, la gestion et la protection des ressources en eau douce est nécessaire pour permettre le développement durable, l'utilisation équitable et la protection efficace de cette ressource naturelle et pour éviter les conflits découlant de l'utilisation et du partage de l'eau.

Des accords internationaux doivent être négociés et mis en œuvre pour répondre aux problèmes liés à l'accès aux ressources en eau douce, à leur utilisation, à leur gestion partagée ainsi qu'à leur protection. Pour accomplir cette tâche, la formation de professionnels qualifiés est nécessaire, en particulier dans les pays les moins développés et en développement.

Objectif général du cours

Ce cours vise à apporter aux professionnels travaillant dans la négociation ou la mise en œuvre des traités relatifs aux ressources en eau douce une connaissance approfondie des principes et des normes qui régissent l'utilisation, le partage, la gestion et la protection de cette ressource naturelle épuisable.

Objectifs pédagogiques

À la fin du cours, les participants seront en mesure de:

- 💧 Décrire les principes clés du droit des ressources en eau transfrontières, notamment les rivières, les lacs et les aquifères.
- 💧 Expliquer l'interaction entre les accords globaux, régionaux ainsi que les accords spécifiques sur l'eau.
- 💧 Identifier les liens entre les normes et la pratique dans le domaine du droit économique international et la gestion de l'eau douce.
- 💧 Définir la notion de droit à l'eau et à l'assainissement et sa relation avec d'autres droits de l'homme.
- 💧 Examiner les normes protégeant l'eau lors de conflits armés.

Contenu du cours

Le cours se compose des quatre modules suivants :

Module 1: L'évolution des réglementations internationales sur les ressources en eau douce transfrontières (une semaine).

Module 2: Les principes du droit relatifs aux ressources en eau douce transfrontières, première partie (une semaine).

Module 3: Les principes du droit relatifs aux ressources en eau douce transfrontières, deuxième partie (une semaine et demie).

Module 4: L'eau et le droit économique international (une semaine).

Méthodologie

Le cours accueillera 35 participants. Il se déroulera sur 5 semaines et sera dispensé via la plateforme d'apprentissage en ligne de l'UNITAR. Les participants doivent donc disposer d'une connexion internet fiable durant toute la durée de la formation. Les exigences techniques pour pouvoir suivre ce cours correctement sont consultables au lien suivant: <http://unitar.org/ilp/e-courses-international-law>

Le cours a été conçu pour permettre aux participants d'interagir activement entre eux et avec le modérateur. Des forums de discussion encadrés sur des sujets spécifiques seront organisés pour favoriser l'échange des expériences et des connaissances. Les participants auront également la possibilité de travailler sur des exemples pratiques, de réaliser des études de cas et de préparer de courts travaux de recherche. Comme ce cours en ligne est en **mode asynchrone**, les participants peuvent avoir accès à son contenu et prendre part aux forums à tout moment.

Le cours est animé par un expert en la matière qui orientera les participants dans leur processus d'apprentissage et répondra à leurs questions.

Le temps de travail peut légèrement varier selon les modules. En moyenne, les participants doivent s'attendre à consacrer environ **10 heures par semaine** à l'étude du contenu du cours et à la préparation des activités d'évaluation (participation aux forums, réponse aux questionnaires en ligne, préparation du rapport écrit, etc.)

Les participants qui valident avec succès le cours se verront remettre par l'UNITAR et l'Université de Genève un **certificat de fin de cursus**.